

RAPPORT

**RENCONTRE DE CONCERTATION ENTRE
L'OFFICE IVOIRIEN DES CHARGEURS (OIC),
LE CONSEIL BURKINABE DES CHARGEURS
(CBC), LE CONSEIL MALIEN DES CHARGEURS
(CMC) ET LE CONSEIL NIGERIEN DES
UTILISATEURS DES TRANSPORTS (CNUT)**

ABIDJAN, LES 07 ET 08 MAI 2012

A l'invitation du Président du Conseil d'Administration de l'Office Ivoirien des Chargeurs (OIC), Monsieur KONE Fako, s'est tenue à Abidjan au siège de ladite structure, une rencontre de concertation entre l'OIC, le Conseil Burkinabé des Chargeurs (CBC), le Conseil Malien des Chargeurs (CMC) et le Conseil National des Utilisateurs des Transports (CNUT).

Les délégations des conseils des chargeurs invités étaient conduites respectivement par :

- Monsieur Ousmane BABALAYE DAOU Président du CMC,
- Monsieur TRAORE Ali Directeur Général du CBC,
- Monsieur SALEY Adamou Représentant la Directrice Générale du CNUT.

Ont également pris part aux travaux le Président du CSCRAO, M. KONE Vaffi, et la BFAT, représentée par M. KABA Hamala....

Le Secrétaire Général de la Communauté Portuaire d'Abidjan était présent à la cérémonie d'ouverture.

Les travaux se sont déroulés sous la présidence de Monsieur KONE Fako, Président du Conseil d'Administration de l'OIC.

La liste de présence est jointe en annexe.

L'ordre du jour a porté sur les questions suivantes :

- 1) L'organisation des escortes et la mise en place d'un système intégré de suivi électronique des trafics,
- 2) L'aménagement d'aires de repos et de stationnement des camions sur les corridors de transit et au port d'Abidjan,
- 3) La mise en place d'une bourse de fret,
- 4) L'implication des autres conseils des chargeurs dans l'organisation par le CBC du Symposium TRANSLOG-AFRICA 2012,
- 5) Divers :
 - a) La lettre de voiture inter-Etats,
 - b) La reprise du TRIE,

- c) La définition d'une stratégie au plan du transport maritime,
- d) Les difficultés rencontrées par les transporteurs sur le corridor ivoirien.

CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture a été marquée par les allocutions de Monsieur KONE Fako, Président du Conseil d'Administration de l'OIC et du porte parole des Conseils des Chargeurs des pays de l'hinterland, M. TRAORE Ali.

EXAMEN DES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

I- L'organisation des escortes et la mise en place d'un système intégré de suivi électronique des trafics.

La réunion a suivi les présentations des expériences de chaque structure.

Au titre de l'OIC, Monsieur N'DOUME Jean Patrick, Directeur des Infrastructures et de la Facilitation des Transports a exposé l'expérience de l'escorte physique mise en œuvre par l'OIC en exécution des décisions prises par les Ministres des transports du Burkina, de la Côte d'Ivoire, du Mali et du Niger en 1999. Il a souligné l'évolution engagée par l'OIC de l'escorte physique vers des moyens électroniques de gestion des escortes notamment la mise en œuvre d'outils de géo localisation.

Le système de géo localisation vient au stade actuel en appui à l'escorte physique des camions de transport de marchandises. Le dispositif mis en place émet des alertes indiquant le franchissement de certaines étapes du parcours. Cependant la géo localisation présente les limites suivantes : usage des balises limité aux frontières ivoiriennes, persistance des tracasseries routières.

S'agissant de l'expérience du CMC, Monsieur Abdoulaye DICKO, Directeur Général de la société EBEMI a indiqué que le système du tracking au Mali a fait l'objet d'un projet qui a débuté en 2009, avec une phase pilote d'un an. L'architecture du projet consiste aujourd'hui en une société de patrimoine, EBMI, ayant pour actionnaires le CMC, la Chambre de Commerce du Mali et le Conseil Malien des Transporteurs. Une convention de gestion et d'exploitation lie EBEMI à la société ITS. Cette organisation et le caractère probant des

résultats obtenus à ce jour (notamment traçabilité et suivi statistique) permettent aujourd'hui à EBEMI d'envisager un déploiement vers des pays de transit comme la Côte d'Ivoire.

Le Directeur Général du CBC a souligné que sa structure dispose d'un système d'information basé sur un logiciel dénommé « SYGESTRANS ». Ce logiciel a été mis en place grâce à l'appui de la Banque Mondiale. Il s'agit d'un système électronique de gestion des transports qui permet d'établir les statistiques et de fournir des informations en temps réel. Ce système est en exploitation au Ghana et en Côte d'Ivoire.

Il est précisé que SYGESTRANS n'est pas un système de géo localisation mais un système d'information.

Grâce à ce système il a été possible de créer une Bourse de fret électronique et de mettre en service le **BSTR (Bordereau du Suivi de Transport Routier)** en lieu et place de la lettre de voiture.

Le représentant du **CNUT** a indiqué qu'il existe au Niger une expérience de tracking qui n'est pas conduite par le CNUT, mais par COTECNA en partenariat avec la Douane, dénommée « Application Atlantique ». Elle couvre les ports de Lomé, Tema et Cotonou et consiste en la saisie d'informations et de délivrance de « bons d'expédition ».

Au terme des échanges de vues qui ont suivi chacun de ces exposés, il a été retenu le besoin impérieux d'harmoniser l'ensemble de ces systèmes d'information et de tracking et de veiller à leur conférer, par une cohérence d'approche et un souci d'efficacité et de rationalité, l'interfaçage ou l'intégration nécessaire.

A cet effet il a été décidé de créer un Comité technique qui sera constitué de cadres techniques des différents conseils de chargeurs. Ce Comité devra se réunir sans délai et proposer des solutions pratiques pour l'atteinte de l'objectif susmentionné.

Le Comité technique devra notamment :

- Faire le diagnostic des systèmes de géo localisation et des logiciels de production de statistiques existants,
- En relever les forces, les faiblesses ou limites,

- Examiner la faisabilité technique de l'harmonisation et/ou de l'interconnexion des différents systèmes,
- Examiner dans ce contexte les aspects institutionnels, juridiques et sécuritaires induits par ladite harmonisation ou interconnexion,
- Proposer des recommandations assorties d'un plan/programme indiquant les solutions et orientations pratiques de nature à favoriser des décisions urgentes de mise en œuvre.

Il est décidé que le Comité technique sera présidé par Monsieur BIGOT Mamadou, Directeur du Développement et de la Prospective à l'OIC.

Le Comité se réunira les 9 et 10 mai 2012 à l'OIC.

II- L'aménagement d'aires de repos et de stationnement des camions sur les corridors de transit et au Port d'Abidjan

Les conseils des chargeurs des pays de l'hinterland ont relevé :

- l'exiguïté et la difficulté d'accès à la gare de fret d'Abidjan.
- Au niveau du Port Autonome d'Abidjan, des difficultés de stationnement et des délais de déchargement des camions de transport de marchandises jugés longs.
- L'absence de lieux de repos des chauffeurs durant les trajets.

Relativement à la gare de fret, le PCA de l'OIC a indiqué que des travaux de réhabilitation sont actuellement en cours. Il a par ailleurs indiqué que l'OIC a sollicité du District d'Abidjan, un espace de plusieurs hectares dont l'aménagement devrait permettre d'accueillir les camions ivoiriens et ceux de la sous région. Il a également précisé que la banque mondiale a confirmé son appui à l'OIC pour la création d'aires de repos tout le long du corridor sud.

A sa suite, le Directeur Général du CBC, a souligné que la BAD est disposée à financer la construction d'aires de repos sur le corridor Cinkansé-Ouagadougou. Une étude est en cours de réalisation au CBC à cet effet. Considérant que des études sont indispensables pour la localisation judicieuse des aires de repos, il a

souhaité que des études soient faites par les 04 pays en vue de les soumettre sous la forme de requêtes conjointes notamment à la BAD.

Il a enfin proposé que des structures de gestion soient identifiées pour la bonne exploitation des aires de repos.

Le CBC a évoqué les questions de sécurité, les chauffeurs faisant constamment l'objet de rackets et d'agressions.

En conséquence de ce qui précède il a été décidé

- A court terme, l'OIC et le Port Autonome d'Abidjan doivent se retrouver, à l'initiative de l'Office, pour coordonner leurs actions en vue de trouver une solution aux problèmes des camions stationnés sur les voies.
- La réalisation d'études par les conseils des chargeurs en vue de soumissions conjointes de requêtes de financement auprès des bailleurs de fonds pour les aires de repos et les gares de fret.

III- la mise en place d'une Bourse de fret

Une Bourse de fret est par définition une plateforme d'échanges entre l'offre et la demande qui devrait aboutir à la conclusion d'une transaction (contrat de transport) entre un transporteur et un affréteur.

L'expérience du CBC en matière de création et de gestion d'une Bourse de fret a retenu l'attention. Ce projet remonte à 1999, année au cours de laquelle la crise céréalière ayant rendu nécessaire l'importation d'importants volumes d'aides alimentaires, il a fallu créer une Bourse de fret pour faire face à l'insuffisance des moyens de transport pour l'évacuation des produits.

Parallèlement au développement entrepris depuis un peu moins de 5 ans d'une Bourse de fret électronique, le CBC a actuellement en projet la création d'une Bourse de fret physique pour répondre à certaines évolutions récentes liées aux contraintes des tours de rôle. Une étude est en cours dont les résultats seront portés à la connaissance des autres conseils de chargeurs.

Le CBC a par ailleurs recommandé la création d'une Bourse de fret régionale et souhaité pour ce faire que chaque conseil de chargeur crée une Bourse de fret nationale.

Le CNUT a fait remarquer que l'expérience de la Bourse de fret au Niger se limite au marché de l'oignon et est circonscrit aux sites de production.

Quant au CMC, il a précisé que le Mali fait exception en la matière, la majorité des chargeurs maliens disposant de leurs propres moyens de transport.

A la suite du CMC, Monsieur KABA Hamala, responsable de la BFAT a exposé l'expérience de sa structure et précisé qu'en dehors des fonctions classiques d'une Bourse de fret, ses activités s'étendent au préfinancement des opérations de transport, à l'affacturage et à la formation des transporteurs et conducteurs routiers.

Au terme de l'ensemble de ces échanges de vues, il a été décidé que chaque conseil de chargeurs :

- désignera dans les 15 jours un Point focal pour le suivi de l'étude en cours au CBC sur la création d'une Bourse de fret physique ;
- veillera à la création effective d'une Bourse de fret nationale en prévision de la création d'une Bourse de fret régionale.

IV- l'implication des autres Conseils des Chargeurs dans l'organisation par le CBC du symposium TRANSLOG-AFRICA 2012

Après avoir félicité le CBC pour l'importance de cette manifestation désormais institutionnalisée et qui jouit de l'appui du Gouvernement Burkinabé, l'ensemble des autres conseils des chargeurs ont confirmé leur appui à cet évènement et marqué leur disponibilité à s'y impliquer.

Quant à l'idée de conférer un caractère tournant à l'évènement et son couplage avec le SITRAO, il a été retenu que la décision soit prise par le prochain Symposium prévu les 25, 26 et 27 septembre 2012 à Ouagadougou.

Point 5 : Divers

a) La lettre de voiture inter-Etats

L'OIC a fait remarquer qu'en 1997, un accord avait été signé entre les Conseils des Chargeurs aux termes duquel les lettres de voitures destinées à couvrir les trafics en transit étaient imprimées par l'OIC. Cet accord semble frappé de caducité du fait que chaque conseil des chargeurs des pays de l'hinterland émet depuis peu sa propre lettre de voiture, ou l'a remplacée par un document électronique. Il a donc souhaité que cette question puisse être discutée, pour convenir notamment des dispositions à observer, et qui tiennent par ailleurs compte de la nature juridique de la lettre de voiture.

Au terme des échanges de vues sur ce sujet, il a été décidé de verser cette question au dossier du Comité technique qui fera des recommandations sur le traitement de ce document dans le cadre des dispositifs techniques à mettre en place.

b) La reprise du TRIE

L'OIC a informé les participants que la Douane a autorisé par circulaire la Chambre de Commerce de Côte d'Ivoire à mettre en place un système de géo localisation dans le cadre du rétablissement de la procédure du TRIE. Cela a eu pour conséquence, la perturbation de l'escorte groupée des camions de transport de marchandises, exposant ainsi les transporteurs à un double paiement des frais d'encadrement des trafics sur le corridor ivoirien.

Au regard de ce qui précède et afin d'éviter que les projets communautaires en discussion ne soient compromis du fait que l'OIC ne soit plus en mesure d'exercer la géo localisation au niveau de la Côte d'Ivoire, la réunion a recommandé la mise en œuvre rapide des projets communs en cours de discussion, notamment le projet d'une géo localisation intégrée et d'un système d'information en temps réel couvrant les ports et les corridors de transit.

c) La définition d'une stratégie au plan du transport maritime

Rappelant la rencontre tenue à Bruxelles le 12 avril dernier entre l'Organisation Maritime de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (OMAOC), l'Union des Conseils de Chargeurs Africains (UCCA) et l'Association de Gestion des Ports de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (AGPAOC) d'une part et l'Association des Armateurs Européens (ECSA) d'autre part, le PCA de l'OIC a souligné l'impérieuse nécessité de définir les bases d'une stratégie de politique maritime de nature à permettre aux conseils des chargeurs de mieux maîtriser les coûts de la desserte maritime de leurs pays.

Les participants ont approuvé cette idée et décidé d'y accorder toute l'attention qu'elle requiert à l'occasion de leurs futures rencontres.

d) Les difficultés rencontrées par les transporteurs sur le corridor ivoirien

Le CBC a rappelé les difficultés que rencontrent les opérateurs économiques et transporteurs des pays de l'intérieur au port d'Abidjan et sur le corridor ivoirien, notamment les frais de magasinage et surestaries élevés, l'état défectueux des routes, l'insuffisance d'aires de stationnement le long des corridors, etc.

Face à ces difficultés, l'OIC a promis de rencontrer les différentes autorités chargées de la question aux fins d'y apporter des solutions.

Concernant l'état des routes, les participants ont été informés du début des travaux de réfection des voies routières dans la zone nord.

En conclusion les participants se sont félicités du caractère pragmatique et extrêmement fructueux de leurs travaux et ont réitéré leurs félicitations au PCA de l'OIC pour la qualité de l'accueil et la parfaite organisation des travaux.

Fait à Abidjan, le 08 mai 2012.

- **KONE Fako** :
Président du Conseil
d'Administration de l'OIC

- **TRAORE Ali** :
Directeur Général du CBC

- **Ousmane BABALAYE DAOU** :
Président du CMC

- **SALEY Adamou**
Directeur de la Promotion et de
l'Assistance aux Chargeurs (CNUT)